



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière

# Rapport annuel 2020-2021





# Rapport annuel 2020-2021



## Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3<sup>e</sup> étage  
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302  
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2  
Téléphone : 418-335-1112  
[agencech@arfpc.ca](mailto:agencech@arfpc.ca)  
[www.arfpc.ca](http://www.arfpc.ca)

15 juin 2021



## Sommaire

Avis de convocation .....	7
Ordre du jour.....	7
Message du président.....	7
Procès-verbal de l'AGA 2019-2020 .....	8
Rapport d'activité 2020-2021 .....	10
L'Agence.....	10
Structure organisationnelle .....	10
Lesmembres.....	10
Le conseil d'administration.....	11
L'équipe.....	12
Le territoire de l'Agence et des conseillers forestiers accrédités.....	13
Liste des conseillers forestiers accrédités.....	14
Activités du président et du personnel .....	15
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) .....	16
Contribution en service des partenaires.....	16
Contribution financière des partenaires.....	17
Achats de bois par MRC.....	17
La clientèle.....	19
Travaux sylvicoles réalisés.....	20
Travaux sylvicoles - faits saillants.....	21
Volumes récoltés.....	24
Autres programmes.....	25
Programme d'aménagement durable des forêts .....	25
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbones .....	24
Plan d'action pour la mobilisation des bois (PMB).....	26
Plan d'action de l'Agence .....	27
Performance des conseillers forestiers .....	28
Mise en œuvre du PPMV.....	32
Activités de transfert de connaissances aux producteurs forestiers.....	33
Analyse de friches.....	34
Règlementation sur l'abattage d'arbres.....	36
Demandes de renseignements sylvicoles.....	36
Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers.....	37
Annexe I - États financiers vérifiés au 31 mars 2021.....	



## AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqués à la 25<sup>ième</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra le mardi 15 juin 2021, à 9 h, par visioconférence. Au plaisir de se rencontrer lors de votre assemblée !

  
Raymond Cimon  
Président



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière**

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2020
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 11 juin 2020
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2021-2022
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022
12. Élection des administrateurs pour l'année 2021-2022
- 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
- 12.2. Élection des administrateurs
  - 12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)
  - 12.2.2 Représentants des propriétaires forestiers (2 postes)
  - 12.2.3 Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

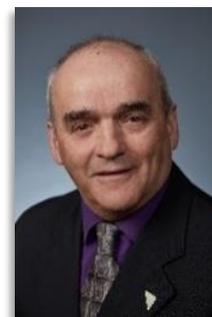
Malgré le contexte dû à la pandémie, nous avons récolté de la matière ligneuse pour en faire une année record : En même temps, on se questionne sur la possibilité forestière de notre territoire d'Agence. Avec l'augmentation du niveau de la récolte, nous demeurons vigilants pour assurer une utilisation optimale des fonds afin de protéger les investissements dans la chaîne des travaux forestiers.

D'autre part, nous livrons la marchandise pour la mobilisation des bois mais constatons que le ministère ne le reconnaît pas nécessairement au moment d'allouer des montants supplémentaires au programme régulier.

Néanmoins, nous poursuivons nos efforts pour bien administrer le programme. Nous avons des réunions du conseil d'administration de qualité en visioconférence mais il nous manque le côté humain des rencontres habituelles.

Un grand merci aux administrateurs pour leur participation active et leur dévouement à la cause. Merci à l'équipe de l'Agence qui fait son maximum pour continuer son bon travail, malgré le tété travail de la dernière année. Nous espérons tous que la vie habituelle soit de retour dans les meilleurs délais pour la santé de tous.

Bonne année forestière pour nous tous!



## PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2019-2020

### PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Jeudi 11 juin 2020

Procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le jeudi 11 juin 2020, à 9 h, par visioconférence, sous la présidence de M. Raymond Cimon.

Sont présents :

Représentants	Organismes
<b>Membres délégués</b>	
Sylvain Duchesneau	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
Luc Paquet	MRC Beauce-Sartigan
Robert Paquet	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Jacques J. Tremblay	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Raymond Cimon	MRC des Appalaches
Bernard Ouellet	MRC de Lotbinière
André Emery	Groupement forestier de Chaudière
Éric Cliche	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Jean Page	Groupement forestier de Beauce-Sud
<b>Membres</b>	
Olivier Côté	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
<b>Invités</b>	
Richard Labrie	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Alain Marcoux	Employé de l'Agence Chaudière
Julie Gagné	Employée de l'Agence Chaudière
Marie-Lou Deschênes	Employée de l'Agence Chaudière

#### IL Y A QUORUM

##### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte par le président, M. Raymond Cimon, à 9 h. Un mot de bienvenue est prononcé.

##### 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

##### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

**RÉSOLUTION 24-AG-155**  
concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 11 juin 2020

Il est proposé par Jacques J. Tremblay, appuyé par Robert Paquet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, le point 13, affaires diverses, restant ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Message du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2019
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 13 juin 2019
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2020-2021
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021
12. Élection des administrateurs pour l'année 2020-2021
  - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
  - 12.2. Élection des administrateurs
    - 12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)
    - 12.2.2 Représentants des propriétaires (2 postes)
    - 12.2.3 Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

**Adoptée**

##### 4. MOT DU PRÉSIDENT

Le président procède à la lecture du *Message du président*.

##### 5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 JUIN 2019

M. Raymond Cimon demande aux membres la dispense de lecture du procès-verbal puisqu'ils ont pu en prendre connaissance au préalable.

**RÉSOLUTION 24-AG-156**  
concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2019

Il est proposé par André Emery, appuyé par Richard Labrie et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal.

**Adoptée**

##### 6. SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2019

Aucune résolution de l'AGA du 13 juin 2019 ne demandait un suivi particulier.

##### 7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

M. Alain Marcoux passe en revue l'ensemble des activités réalisées au cours de la dernière année.

**RÉSOLUTION 24-AG-157**  
concernant l'adoption du rapport d'activité pour l'année 2019-2020

Il est proposé par Bernard Ouellet, appuyé par Richard Labrie et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activité 2019-2020 de l'Agence.

**Adoptée**

##### 8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

M. Raymond Cimon résume les principales informations contenues dans les états financiers. Il précise que ces derniers ont été présentés et adoptés par le conseil d'administration lors de la réunion qui a précédé l'AGA.

**9. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

**RÉSOLUTION 24-AG-158**  
concernant la ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Il est proposé par Caroline Houde, appuyé par Jean Page et résolu unanimement de ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

**Adoptée**

**10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2020-2021**

**RÉSOLUTION 24-AG-159**  
concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2020-2021

Il est proposé par Jacques J. Tremblay, appuyé par Bernard Ouellet et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2020-2021, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

**Adoptée**

**11. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2021**

Le président présente le budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2020-2021.

**RÉSOLUTION 24-AG-160**  
concernant l'adoption du budget prévisionnel pour l'année financière 2020-2021

Il est proposé par Jean Page, appuyé par Bernard Ouellet et résolu unanimement d'adopter le budget prévisionnel pour l'année 2020-2021, tel que présenté.

**Adoptée**

**12. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2020-2021**

**12.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

**RÉSOLUTION 24-AG-161**  
concernant la nomination du président et du secrétaire d'élection

Il est proposé par Raymond Cimon, appuyé par Luc Paquet, de nommer Alain Marcoux, président d'élection et Julie Gagné comme secrétaire d'élection.

**Adoptée**

**12.2 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

**12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)**

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont en élection : Luc Paquet et Jacques Soucy ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

**12.2.2 Représentants des producteurs forestiers (2 postes)**

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont en élection : André Emery et Robert Paquet ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

**12.2.3 Représentants des industries (3 postes)**

Pour cette catégorie, aucune mise en candidature n'a été effectuée.

**RÉSOLUTION 24-AG-162**

concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2020-2021

Il est proposé par Bernard Ouellet, appuyé par Richard Labrie et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées.

**Adoptée**

**13. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point aux affaires diverses.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 24-AG-163**  
concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean Page et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 10 h.

**Adoptée**

Raymond Cimon  
Président

Alain Marcoux  
Secrétaire

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

## L'AGENCE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le MFFP, l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence est constitué de toutes les petites forêts privées (402 879 hectares) et il est situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Les MRC de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, des Appalaches et Beauce-Sartigan délimitent le territoire administratif de l'Agence qui occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478 km<sup>2</sup>).

Pour réaliser son mandat, l'Agence intervient par son plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la région Chaudière et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière qui s'adressent aux producteurs forestiers.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

### LES MEMBRES

L'Agence réalise plusieurs mandats en concertation avec ses partenaires qui se divisent en trois catégories de membres : le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Au cours de l'année 2020-2021, l'Agence comptait 56 membres. Une cotisation annuelle de 25\$ est demandée, sauf aux membres d'office (14) qui en sont exemptés.

#### MONDE MUNICIPAL (34 MEMBRES)

- MRC des Appalaches
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC de Lotbinière
- Municipalité de Kinnear's Mills
- Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de la Paroisse de Disraeli
- Municipalité de Sainte-Praxède
- Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
- Municipalité de Saint-Julien
- Municipalité d'Adstock
- Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Municipalité de Sainte-Croix
- Municipalité de Saint-Flavien
- Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Municipalité de Saint-Alfred
- Municipalité de La Guadeloupe
- Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset
- Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce
- Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Municipalité de Saints-Anges
- Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth
- Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun
- Municipalité de Saint-Martin
- Municipalité de Saint-Benoit-Labre
- Municipalité de Saint-Elzéar
- Ville de Beauceville
- Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
- Ville de Sainte-Marie
- Ville de Disraeli
- Ville de Thetford

**ORGANISATIONS RECONNUES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS (7 MEMBRES)**

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.
- Groupement forestier de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

**MEMBRES D'OFFICE – INDUSTRIES (14 MEMBRES)**

- Bardeaux & Cèdres St-Honoré inc.
- Bois Franc-Nord Inc. (Les Bois Poulin)
- Carrier & Bégin inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fecteau et Frères inc.
- Scierie Jules Martineau
- Les Produit Forestiers D & G. Ltée (Saint-Côme-Linière)
- Les Bardeaux Beaucerons (1985)
- Les Industries Picard & Poulin inc.
- Maibec Inc. (Saint-Théophile)
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie BP inc.
- Scierie Lauzé inc.
- Scierie Lemieux & Fils inc.

**MEMBRES ASSOCIÉS (1 MEMBRE)**

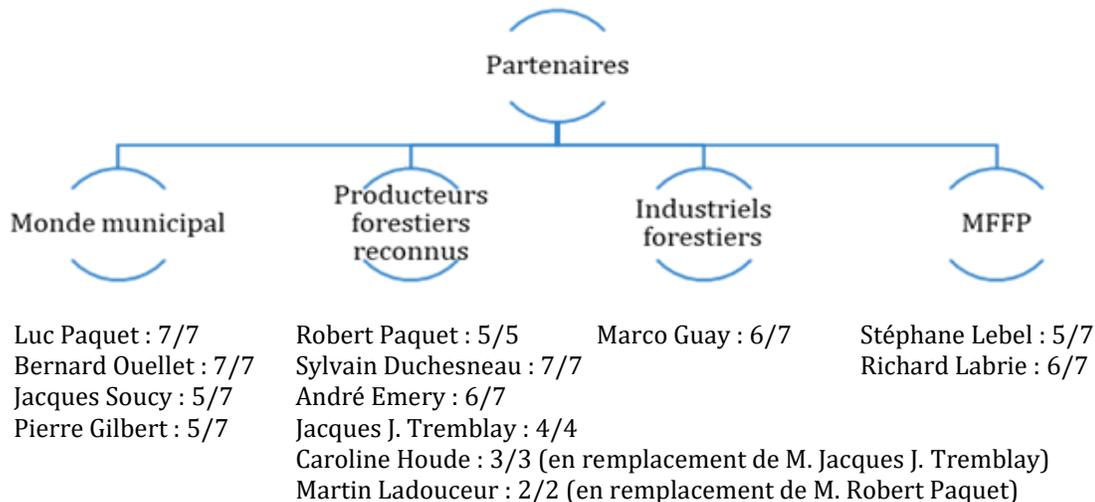
- Arbosilva inc.

**LES COMITÉS**

**Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration est formé des quatre partenaires de l'Agence. Ainsi, les administrateurs participent au suivi des dossiers et voient à leur cheminement. Chaque administrateur joue un rôle important dans le fonctionnement des affaires courantes de l'Agence.

Le conseil d'administration a tenu sept (7) réunions au cours de la dernière année. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.



**Le comité exécutif**

Le comité exécutif s'est réuni à deux (2) reprises. Son mandat est d'analyser toutes questions aux fins de recommandations pour le conseil d'administration.

**Membres et officiers**

Raymond Cimon, président  
André Emery, vice-président

Alain Marcoux, secrétaire  
Caroline Houde, administratrice  
Richard Labrie, administrateur  
Marco Guay, administrateur  
Robert Paquet, administrateur (mandat non terminé)

**L'ÉQUIPE**



**Alain Marcoux**  
Ingénieur forestier  
Directeur



**Marie-Lou Deschênes**  
Ingénieure forestière  
Responsable VO



**Julie Gagné**  
Agente administrative  
Responsable du  
Bureau d'enregistrement



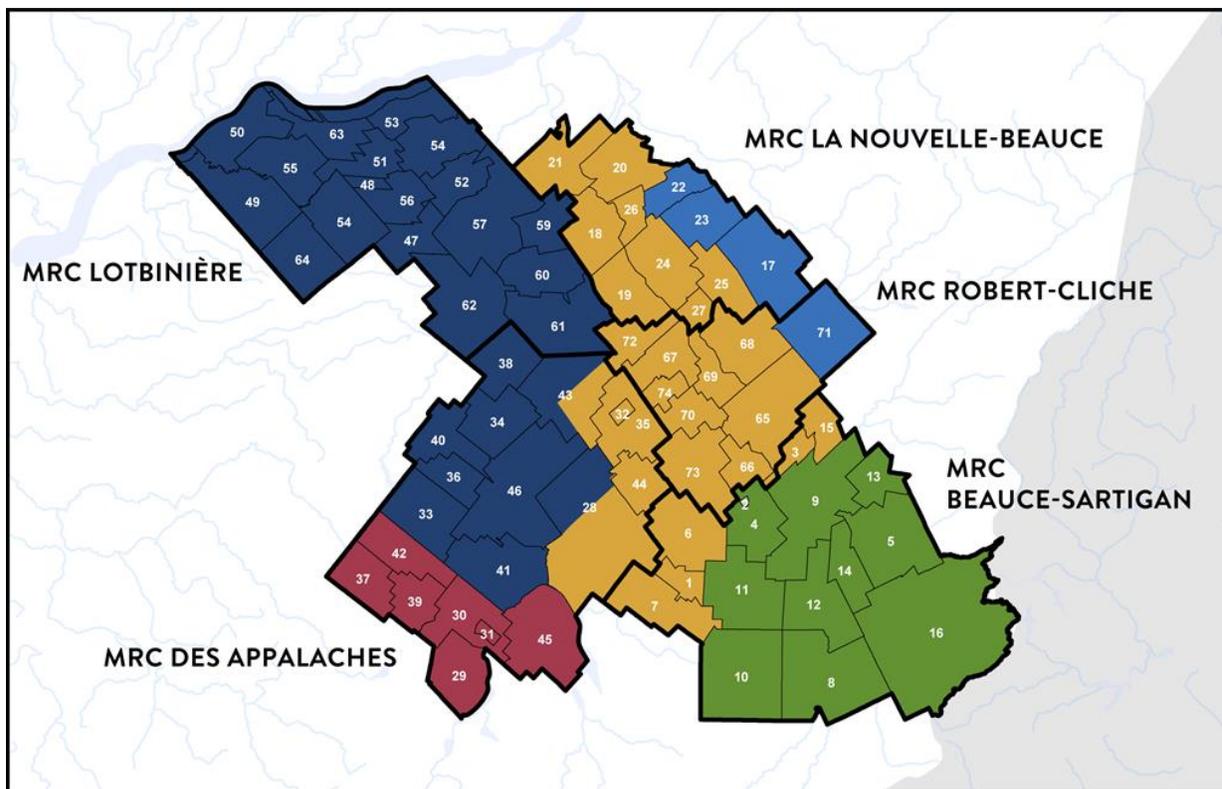
**Anthony Avoine**  
Biologiste  
Responsable multiressources  
Depuis août 2020



**Anne Lehouillier-Trachy**  
Technicienne forestière  
Assistante VO

LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

L'Agence a accrédité 10 conseillers forestiers. Ceux-ci offrent des services et supports techniques aux producteurs forestiers reconnus. Il y a les conseillers forestiers indépendants et, sur des territoires délimités, les groupements forestiers. La compagnie Domtar intervient uniquement sur ses propriétés forestières.



MRC BEAUCE SARTIGAN	MRC LA NOUVELLE-BEAUCE	MRC LES APPALACHES	MRC LOTBINIÈRE	MRC ROBERT-CLICHE
01. La Guadeloupe	17. Frampton	28. Adstock	47. Dosquet	65. Beauceville
02. Lac-Poulin	18. St-Bernard	29. Beaulac-Garthby	48. Laurier-Station	66. St-Alfred
03. Notre-Dame-des-Pins	19. St-Elzéar	30. Disraeli (paroisse)	49. Leclercville	67. St-Frédéric
04. St-Benoit-Labre	20. St-Isidore	31. Disraeli (ville)	50. Lotbinière	68. St-Joseph-de-Beauce
05. St-Côme-Linière	21. St-Lambert-de-Lauzon	32. East Broughton	51. N-D-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	69. St-Joseph-des-Érables
06. St-Éphrem-de-Beauce	22. Ste-Hénédine	33. Irlande	52. St-Agapit	70. St-Jules
07. St-Évariste-de-Forsyth	23. Ste-Marguerite	34. Kinnear's Mills	53. St-Antoine-de-Tilly	71. St-Odilon-de-Cranbourne
08. St-Gédéon-de-Beauce	24. Ste-Marie	35. Sacré-Coeur-de-Jésus	54. St-Apollinaire	72. St-Séverin
09. St-Georges	25. Sts-Anges	36. St-Adrien-d'Irlande	55. St-Édouard-de-Lotbinière	73. St-Victor
10. St-Hilaire-de-Dorset	26. Scott	37. St-Fortunat	56. St-Flavien	74. Tring-Jonction
11. St-Honoré-de-Shenley	27. Vallée-Jonction	38. St-Jacques-de-Leeds	57. St-Gilles	
12. St-Martin		39. St-Jacques-le-Majeur	58. St-Janvier-de-Joly	
13. St-Philibert		40. St-Jean-de-Brebeuf	59. St-Narcisse-de-Beaurivage	
14. St-René		41. St-Joseph-de-Coleraine	60. St-Patrice-de-Beaurivage	
15. St-Simon-les-Mines		42. St-Julien	61. St-Sylvestre	
16. St-Théophile		43. St-Pierre-de-Broughton	62. Ste-Agathe-de-Lotbinière	
		44. Ste-Clotilde-de-Beauce	63. Ste-Croix	
		45. Ste-Praxède	64. Val-Alain	
		46. Thetford Mines		

<b>A</b>	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
<b>B</b>	Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud Inc.
<b>C</b>	Groupement forestier Chaudière Inc.
<b>D</b>	Groupement Agro-Forestier Lotbinière Mégantic Inc.
<b>E</b>	Groupement forestier du Sud de Dorchester Inc.

## **Les conseillers forestiers accrédités**

---

### **LES GROUPEMENTS FORESTIERS PAR TERRITOIRE**

#### **Aménagement forestier coopératif de Wolfe**

115, rue Principale  
Ham Nord (Québec) G0P 1A0  
819-344-2232  
Courriel : [group.for@afcw.ca](mailto:group.for@afcw.ca)

#### **Groupe forestier et agricole de Beauce-Sud**

34, 4<sup>e</sup> Rue Ouest  
Saint-Martin (Québec) G0M 1B0  
418-382-5068  
Courriel : [gbeaucesud@globetrotter.net](mailto:gbeaucesud@globetrotter.net)

#### **Groupe forestier Chaudière**

356, rue Principale  
Saint-Victor (Québec) G0M 2B0  
418-588-6674  
Courriel : [gfchaud@telvic.net](mailto:gfchaud@telvic.net)

#### **Groupe agro-forestier Lotbinière-Mégantic**

2622, rue Saint-Pierre  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière (Québec) G0S 2A0  
418-599-2828  
Courriel : [lotmeg@coopsteagathe.com](mailto:lotmeg@coopsteagathe.com)

#### **Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.**

1506, 25<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0  
418-594-8208  
Courriel : [dorchest@gfsdinc.com](mailto:dorchest@gfsdinc.com)

### **LES CONSEILLERS FORESTIERS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

#### **Arbosilva**

1120, rue Lallier  
Thetford Mines (Québec) G6H 2M6  
418-281-0716  
Courriel : [remi.morin@hotmail.com](mailto:remi.morin@hotmail.com)

#### **Association des propriétaires de boisés de la Beauce**

3500, boul. Dionne  
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
418-228-5110  
Courriel : [apbb@apbb.qc.ca](mailto:apbb@apbb.qc.ca)

#### **Conseillers forestiers de la région de Québec**

5300, rue des Tournelles  
Québec (Québec) G2J 1E4  
418-872-1773  
Courriel : [cfrq@cfrq.ca](mailto:cfrq@cfrq.ca)

#### **Services forestiers François Martel**

691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
819-583-2078  
Courriel : [francois.martel@servicesforestiers.ca](mailto:francois.martel@servicesforestiers.ca)

**ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT ET DU PERSONNEL**

Au cours de l'année 2020-2021, le président ainsi que le personnel de l'Agence se sont impliqués dans différents dossiers et activités tels que :

**CONCERTATION**

- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA) (6)
- Plan de développement du territoire agricole et forestier (PDTAF) de la Nouvelle-Beauce (1)
- Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) (5)
- Rencontre d'accréditation des conseillers forestiers (1)
- Société d'aide au développement de la collectivité de l'Amiante (SADC) (1)
- Conseil d'administration et comité de communication du Conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) (4)
- Rencontre politique (1)
- Table des Agences (11)
- Comité pour les bureaux d'enregistrement (3)
- Plan régional de développement des milieux humides et hydriques en Chaudière-Appalaches (3)
- Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) (1)
- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) (1)

Il a été convenu qu'une meilleure connaissance des notions d'agroforesterie seraient utiles pour élargir le potentiel de mise en valeur des ressources forestières, l'enrichissement de la biodiversité, ainsi que l'augmentation de la résilience écologique des aménagements, tout en favorisant l'autonomie alimentaire.

Le responsable multiressources de l'Agence a donc suivi plusieurs formations sur le sujet, dont une courte formation sous la tutelle de l'UPA, une formation par un horticulteur spécialisé en « forêt nourricières », et la participation au Colloque québécois en agroforesterie.

Une autre formation intitulée « Rendez-vous forêt des profs », organisée par l'Association forestière des deux rives, a été suivie. Cette formation avait pour but d'améliorer le transfert des connaissances en lien avec la foresterie.

**FORMATION**

- Identification et caractérisation des milieux humides
- Classification MSCR
- Éléments de connaissances en agroforesterie

## Contribution en service des partenaires

### PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PAMVFP)

L'Agence administre plusieurs programmes dont le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. Les ressources qui sont

nécessaires au fonctionnement de l'Agence et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités sont soutenues financièrement par ce programme.

#### CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES

L'implication des partenaires est essentielle pour l'avancement des dossiers mis de l'avant par l'Agence. Leur participation en service, en temps et en frais

encourus pour les réunions correspond à un montant de 42 365 \$.

**TABLEAU 1. CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES**

Partenaires	Participation au conseil d'administration (\$)	Participation aux autres comités & services (\$)	Total (\$)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	3 300	600	3 900
MRC Beauce-Sartigan	2 100	-	2 100
MRC La Nouvelle-Beauce	1 500	-	1 500
MRC des Appalaches	-	19 865 <sup>1</sup>	19 865
MRC de Lotbinière	2 100	-	2 100
MRC Robert-Cliche	1 500	-	1 500
Aménagement forestier coopératif de Wolfe (AFCW)	2 100	-	2 100
Groupement forestier Chaudière (GFC)	1 800	600	2 400
Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)	2 100	300	2 400
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)	2 100	-	2 100
Industriels (Clermond Hamel Ltée)	1 800	600	2 400
<b>Total</b>	<b>20 400 \$</b>	<b>21 965 \$</b>	<b>42 365 \$</b>

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches. Un montant de 19 865 \$ représente la valeur annuelle du loyer.

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES**

**LE MFFP**

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec attribue annuellement à l'Agence un financement pour réaliser des travaux sylvicoles selon de saines pratiques d'aménagement. En 2020-2021, ce montant s'élevait à 2 132 180 \$.

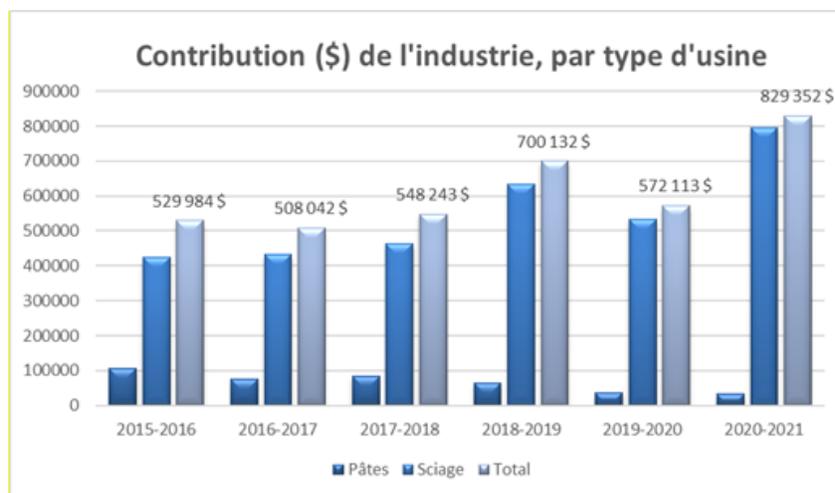
L'Agence a également reçu une somme additionnelle de 2 505 000 \$ au 31 mars 2018 pour réaliser des travaux supplémentaires sur une période de 3 ans. Une dernière tranche de 800 000 \$ de cette enveloppe a été utilisée au cours de l'année financière 2020-2021.

**L'INDUSTRIE FORESTIÈRE**

Les industries de transformation des bois s'approvisionnent en matière ligneuse notamment par le biais de nos forêts privées régionales. La liste suivante représente les industries ayant versé leur contribution financière au cours de l'année 2019-2020 pour l'achat de bois :

- ◆ Arbec S.E.N.C.
- ◆ Bardeaux & Cèdres St-Honoré
- ◆ Belle-Ripe Inc.
- ◆ Blanchette & Blanchette Inc.
- ◆ Bois Cargault Inc.
- ◆ Bois Daaquam Inc.
- ◆ Bois Daaquam Inc. (div. Saint-Pamphile)
- ◆ Bois de sciage Lafontaine Inc.
- ◆ Bois Hunting Inc.
- ◆ Carrier & Bégin Inc.
- ◆ Champeau Mégantic
- ◆ Clermond Hamel Ltée
- ◆ Commonwealth Plywood Ltée
- ◆ Domtar Inc., Usine de Windsor
- ◆ Éloi Moisan Inc.
- ◆ Fontaine Inc.
- ◆ Groupe Crête Cherstey Inc.
- ◆ Groupe Crête (div. St-Faustin)
- ◆ Groupe Lebel Inc. (St-Hilarion)
- ◆ Groupe Lebel Inc. (St-Joseph)
- ◆ Groupe NBG Inc.
- ◆ Maibec Inc. (St-Théophile)
- ◆ Industries Manufacturières Mégantic Inc.
- ◆ J.M. Champeau Inc. (2006)
- ◆ Le spécialiste du bardeau de cèdre Inc.
- ◆ Les Bois Poulin Inc.
- ◆ Les Industries Picard et Poulin Inc.
- ◆ Matériaux Blanchet Inc.
- ◆ Mobilier rustique (Beauce) Inc.
- ◆ Moulin St-André Enr.
- ◆ Multibois F.L. Inc.
- ◆ Paul Vallée Inc.
- ◆ Preverco Inc. (division Scierie)
- ◆ Produits forestiers D.G. Ltée
- ◆ René Bernard Inc.
- ◆ Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.
- ◆ Scierie Carrière sawmill
- ◆ Scierie Dion et Fils Inc.
- ◆ Scierie Lapointe et Roy Ltée
- ◆ Scierie P.S.E. Inc.
- ◆ Scierie Ste-Thècle Inc.
- ◆ Stella-Jones Inc.
- ◆ Transfobec Mauricie
- ◆ Vexco Inc.

TABLEAU 2. CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE PAR TYPE D'USINE (\$)		
Usines de sciage	96%	796 761
Usines de pâte et papier	4%	32 591
<b>Total</b>		<b>829 352 \$</b>



**TABLEAU 3. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE PAR MRC (\$)**

MRC de Lotbinière	115 696	14%
MRC des Appalaches	261 847	32%
MRC Robert-Cliche	151 127	18%
MRC de Beauce-Sartigan	215 418	26%
MRC de La Nouvelle-Beauce	85 264	10%
<b>Total</b>	<b>829 352 \$</b>	

**TABLEAU 4. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE SELON LES GROUPES D'ESSENCES PAR MRC (m³)**

MRC	SE	THO	PIB-PIR	AR	FM	FD	Total (m³)
MRC de Lotbinière	89 394	2 186	1 077	959	13 514	3 757	110 887
MRC des Appalaches	225 386	7 757	1 192	67	10 969	8 089	253 461
MRC Robert-Cliche	134 551	6 465	472	240	1 517	420	143 666
MRC de Beauce-Sartigan	189 204	8 091	4 230	229	3 565	4 315	209 634
MRC de La Nouvelle-Beauce	71 847	4 630	657	6	3 211	443	80 794
<b>Total (m³)</b>	<b>710 382</b>	<b>29 130</b>	<b>7 628</b>	<b>1 501</b>	<b>32 776</b>	<b>17 023</b>	<b>798 441</b>
POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (m³/an)	498 809	95 843			73 926	409 577	1 078 155
	142%	40%			44%	4%	74%

Légende

- SE Sapin-épinette
- THO Thuya de l'Est
- PIB-PIR Pin blanc-Pin rouge
- AR Autres résineux
- FM Peuplier, tremble
- FD Feuillu mélangé

## LA CLIENTÈLE

Au total, 487 propriétaires forestiers ont bénéficié du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), du Programme Subvention, du Programme d'aménagement durable des forêts ainsi que du Programme FEFEC-Boisement de friches. Ce nombre représente 12,5% des 3896 producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence au 31 mars 2021 (Tableau 5).

L'aide financière moyenne par propriétaire a connu une forte augmentation. De 2657 \$ en 2019, elle se chiffre à 6580 \$ en 2020, soit deux fois et demie plus élevée.

**TABLEAU 5. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE ATTRIBUÉE AUX PROPRIÉTAIRES PAR CONSEILLER FORESTIER**

Conseiller forestier	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	74	6 575	486 547
Groupement forestier Chaudière	80	8 264	661 157
Groupement forestier de Beauce-Sud	70	7 157	501 005
Groupement forestier du Sud de Dorchester	18	2 966	53 386
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	42	5 984	251 319
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	133	6 026	801 496
Arbosilva	14	4 204	58 851
Services forestiers François Martel	7	4 175	29 222
Conseillers forestiers de la région de Québec	48	7 123	341 917
Domtar	1	N/A	19 527
<b>Total</b>	<b>487</b>	<b>6580</b>	<b>3 204 427</b>

La répartition des investissements par MRC n'a pas connu de variation significative par rapport à l'an dernier (Tableau 6).

**TABLEAU 6. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE PAR TERRITOIRE DE MRC**

MRC	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)	Total (%)
Beauce-Sartigan	144	6 862	988 125	31 %
La Nouvelle-Beauce	51	5 719	291 682	9 %
Les Appalaches	165	6 979	1 151 497	36 %
Lotbinière	47	7 176	337 271	11 %
Robert-Cliche	76	5 735	435 853	14 %

## Travaux sylvicoles – faits saillants

### TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS

TABLEAU 7. RÉPARTITION DES TRAVAUX SYLVICOLES PAR PROGRAMME

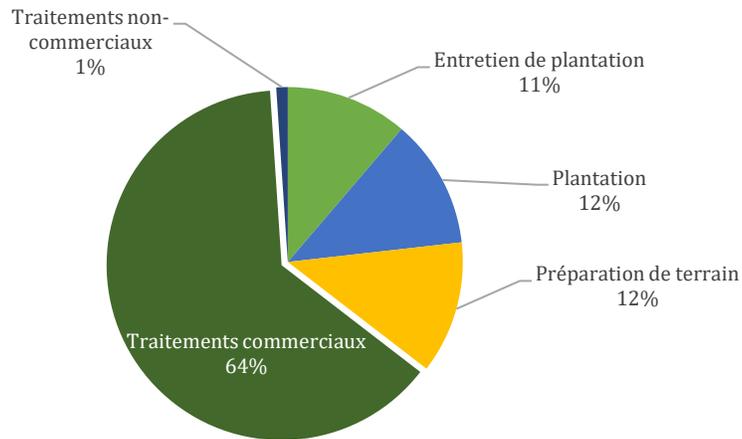
Type de travaux	Programme d'aide à la forêt privée		Programme Subvention 2018		Programme aménagement durable forêts		Boisement friche (FEFEC)		Total	
	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$
<b>Préparation de terrain</b>	394	378 155	23	22 567	12	10 317	25	35 003	454	446 041
<b>Reboisement</b>										
Plantation	710 430 plants	353 786	50 815 plants	28 693	-	-	90 901 plants	49 773	852 146 plants	432 252
Regarni <sup>1</sup>	34 160 plants	21 095	-	-	-	-	-	-	34 160 plants	21 095
<b>Sous-total</b>	<b>744 590 plants</b>	<b>374 881</b>	<b>50 815 plants</b>	<b>28 693</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90 901 plants</b>	<b>49 773</b>	<b>886 306 plants</b>	<b>453 347</b>
<b>Entretien de plantation</b>	418	798 557	-	-	-	-	-	-	418	798 557
<b>Travaux non commerciaux</b>										
Dégagement de peuplement naturel	13	24 372	-	-	-	-	-	-	13	24 372
Éclaircie précommerciale systématique	26	40 478	-	-	-	-	-	-	26	40 478
<b>Sous-total</b>	<b>39</b>	<b>64 850</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>64 850</b>
<b>Travaux commerciaux</b>										
Première éclaircie commerciale résineuse de peuplement naturel	35	47 253	22	29 474	-	-	-	-	57	76 727
Première éclaircie commerciale résineuse de plantation	113	153 690	275	371 185	-	-	-	-	387	524 875
Deuxième éclaircie commerciale résineuse de plantation	63	52 702	30	21 597	-	-	-	-	92	74 298
Éclaircie commerciale autres résineux	3	3 308	-	-	-	-	-	-	3	3 308
Éclaircie commerciale de feuillus d'ombre	8	10 104	1	838	-	-	-	-	9	10 942
Jardinage de résineux	10	13 144	3	3 291	-	-	-	-	13	16 434
Jardinage de feuillus d'ombre	55	60 291	49	59 552	-	-	-	-	104	119 842
Coupe progressive	46	45 386	62	59 166	-	-	-	-	108	104 551
Coupe de récupération	85	57 484	63	57 510	-	-	-	-	148	114 993
Martelage	242	39 323	277	45 253	-	-	-	-	519	84 576
Aide technique à la mobilisation des bois	528	141 350	388	103 613	-	-	-	-	916	244 962
<b>Sous-total</b>	<b>1 186</b>	<b>624 034</b>	<b>1 169</b>	<b>751 477</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 355</b>	<b>1 375 511</b>
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>2 037</b>	<b>2 240 476</b>	<b>1 191</b>	<b>802 737</b>	<b>12</b>	<b>10 317</b>	<b>25</b>	<b>84 776</b>	<b>3 266</b>	<b>3 138 306</b>

1- Inclut l'enrichissement

2- Exclut le nombre de plants dans la colonne Ha

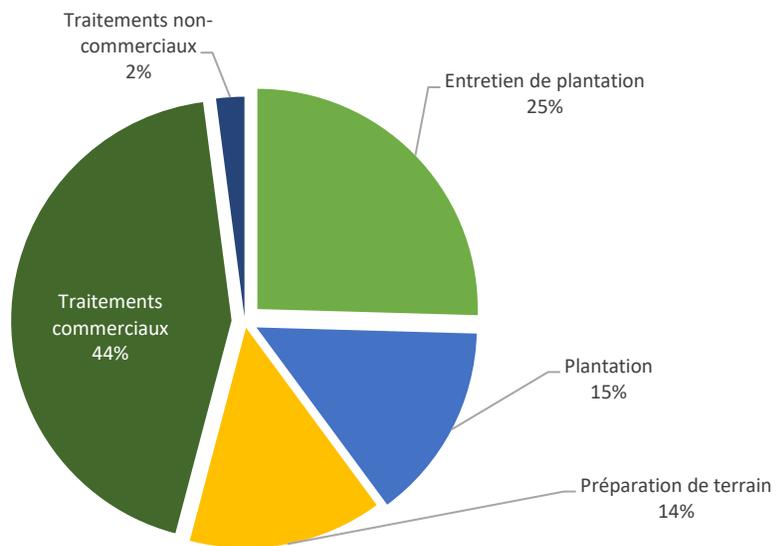
3- Un montant de 66 121 \$ a été facturé lors de la réalisation de travaux sylvicoles pour les mesures liées à la pandémie (non inclut)

**FAITS SAILLANTS**  
**TRAVAUX SYLVICOLES (EXCLUT LE TAUX COVID ET LE MARTELAGE)**



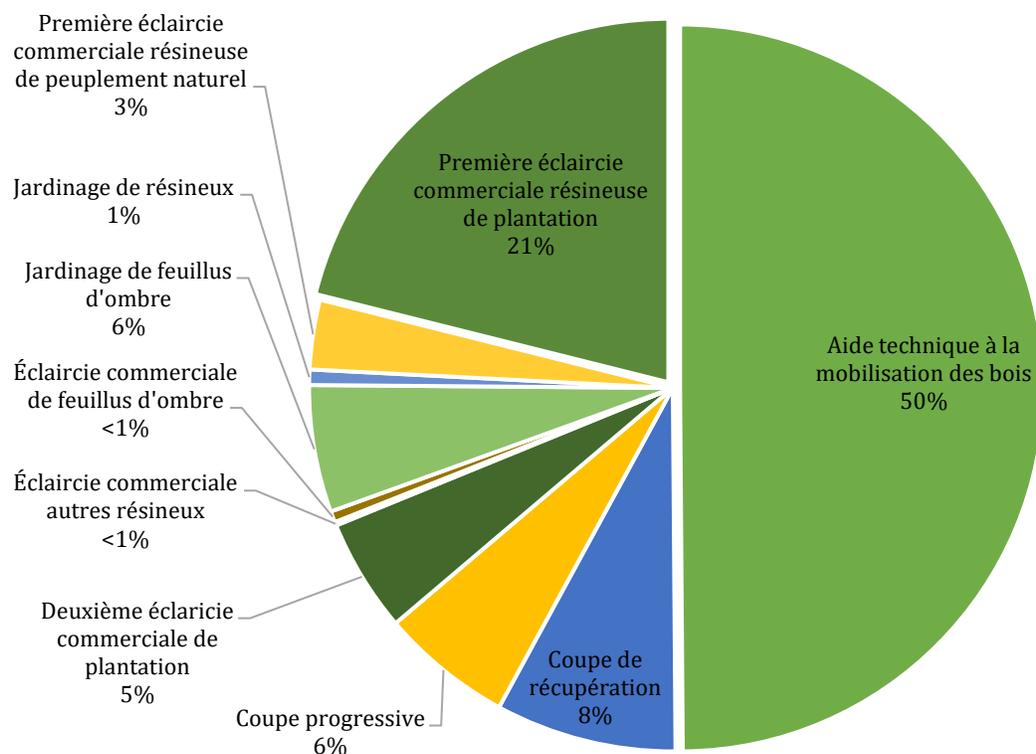
**Répartition par groupe de traitement selon la superficie (Ha)**

- Les travaux commerciaux représentent 64 % des superficies traitées en 2020; c'est une diminution de 30 % par rapport à 2019 avec 1016 ha en moins.
- Les travaux en chaîne (groupe de travaux 05-06-07) ont connu une hausse de 17 % des superficies traitées. Le reboisement est plus élevé de 268 056 plants, soit une augmentation de 43 % par rapport à 2019.



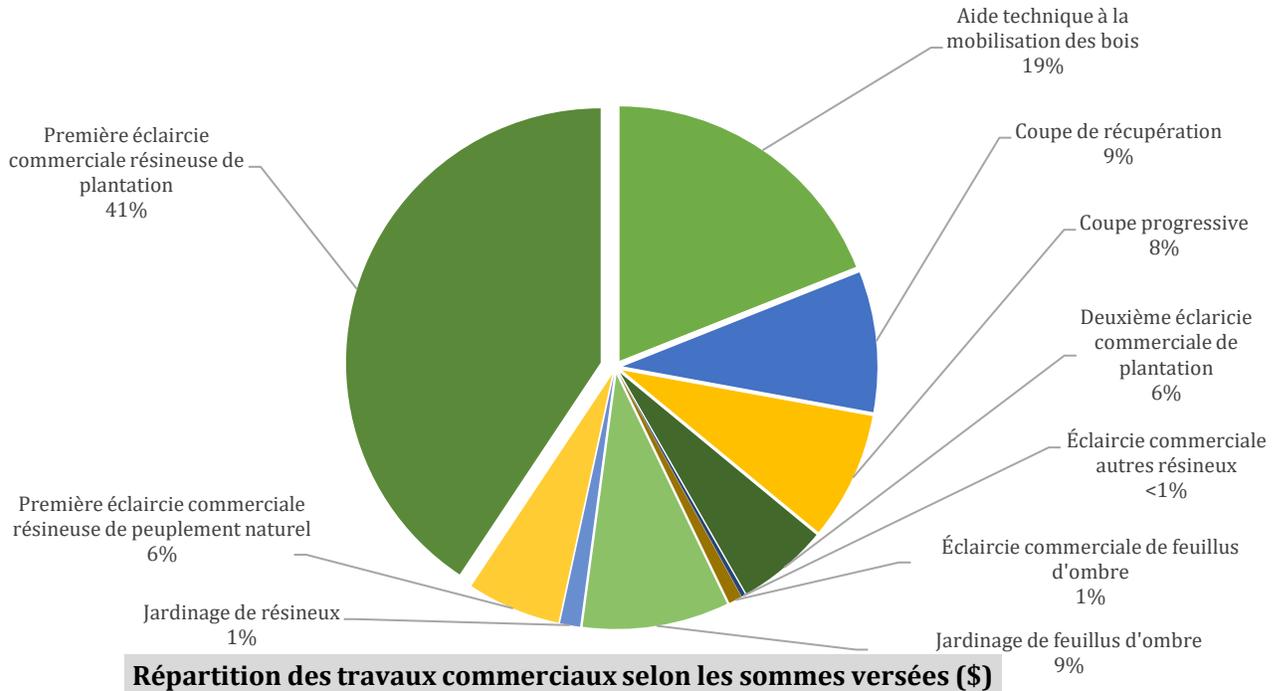
**Répartition par groupe de traitement selon la somme investie (\$)**

- La proportion des sommes investies dans les travaux commerciaux a diminué de 11 % par rapport à l'an dernier.
- Les travaux en chaîne (groupe 05-06-07) représentent 54 % des sommes investies dans l'année (1,6 M\$), c'est 18 % de plus qu'en 2019 (1,4 M\$).



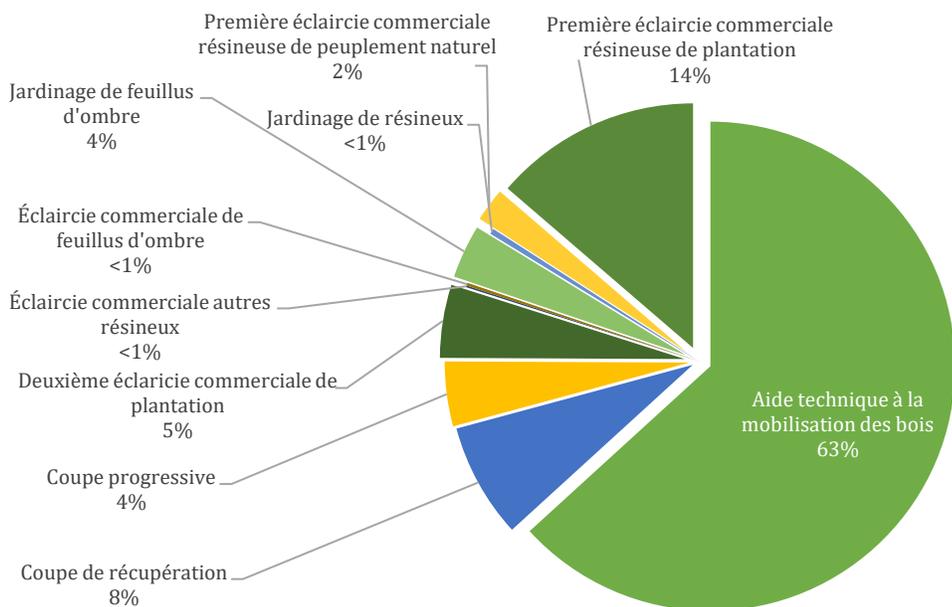
### Répartition des travaux commerciaux selon la superficie (Ha)

- La première éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 21 % des superficies traitées et 41 % des budgets en travaux commerciaux.
- La première éclaircie de plantation a baissé de 39 % par rapport à 2019.
- La première éclaircie en peuplement naturel a diminué de 59 % par rapport à 2019.
- L'aide technique à la mobilisation des bois représente 50 % des superficies traitées en travaux commerciaux. C'est stable par rapport à l'an dernier.



**Répartition des travaux commerciaux selon les sommes versées (\$)**

- La première éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 41 % des sommes investies en travaux commerciaux.
- L'aide technique à la mobilisation des bois représente 19 % des sommes investies en travaux commerciaux, c'est une légère baisse par rapport à l'an dernier (18 %)



**Répartition des travaux commerciaux selon le volume (m<sup>3</sup>)**

- Les volumes récoltés proviennent majoritairement de l'aide technique à la mobilisation, c'est la même proportion par rapport à l'an dernier.
- C'est 63 358 m<sup>3</sup> récoltés en moins cette année, une baisse de 27 % par rapport à 2019.

## Volumes récoltés

### VOLUMES RÉCOLTÉS

Les volumes récoltés à la suite des traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le Tableau 8. Ces données découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les conseillers forestiers. En 2020, le volume moyen récolté par hectare s'est maintenu, passant de 96 à 95 m<sup>3</sup>/ha.

En 2020, 63 358 m<sup>3</sup> ont été récoltés en moins par rapport à 2019, cela représente une baisse de 27 % par rapport à l'an dernier.

La deuxième éclaircie commerciale de plantation représente 92 ha des 480 ha traités et 8 383 m<sup>3</sup>. Elle correspond à 19 % de la superficie traitée en éclaircie de plantation et à 26 % du volume issus des éclaircies de plantations résineuses.

Les travaux d'éducation de peuplements feuillus ont diminué par rapport à l'an dernier. En effet, en 2019 c'est 164 ha qui ont été traités, c'est une diminution de 31 %.

**TABLEAU 8. VOLUMES RÉCOLTÉS (M<sup>3</sup>)**

Programmes	Éclaircie commerciale de plantations résineuses		Autres travaux commerciaux - peuplements résineux		Travaux d'éducation de peuplements feuillus		Total	
	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume
Programme d'aide de la forêt privée	175	12 619	706	80 352	63	4 289	<b>944</b>	<b>97 260</b>
Subvention 2018	304	19 517	538	54 603	50	2 162	<b>892</b>	<b>76 282</b>
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>32 136</b>	<b>1 244</b>	<b>134 955</b>	<b>113</b>	<b>6 451</b>	<b>1 836</b>	<b>173 542</b>
Moyenne	67 m <sup>3</sup> /ha		108 m <sup>3</sup> /ha		57 m <sup>3</sup> /ha		<b>95 m<sup>3</sup>/ha</b>	



## PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Pour une troisième année consécutive, une somme de 10 317 \$ a été versée par la MRC des Appalaches, suite aux dégâts occasionnés par le passage d'une tornade à Saint-Julien, le 29 août 2018.

Les travaux de préparation de terrain ont totalisé 12,4 ha, conformément aux normes décrites dans le Cahier de références techniques en forêt privée.



## FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) finance des projets de boisement de friches en forêt privée dans toutes les régions du Québec. L'objectif de ce programme est de permettre, dans une perspective globale dans la lutte contre les changements climatiques, de réduire les gaz à effet de serre et d'augmenter la séquestration du carbone par la mise en terre de plants forestiers.

Pour le territoire de l'Agence de la Chaudière, 50,5 ha ont été boisés (101 000 plants) ainsi que 25,1 ha en travaux de préparation de terrain, principalement du déchiquetage. Au total, c'est un investissement de 88 975 \$ qui a été réalisé en travaux dans le cadre de ce programme.



### PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS

Ce plan d'action vise à soutenir le développement de la forêt privée notamment par une augmentation des volumes de bois récoltés et livrés aux usines de transformation de la région.

#### Les volume récoltés

Pour l'année 2020, la cible fixée pour le territoire de l'Agence de la Chaudière était de 640 000 m<sup>3</sup>. Les résultats obtenus ont dépassé largement les attentes puisqu'il s'est récolté 805 500 m<sup>3</sup> de bois, soit 26% de plus qu'anticipé. Ce volume représente 13% de tous les bois récoltés pour l'ensemble de la forêt privée du Québec qui se chiffre à 6 159 200 m<sup>3</sup>.

De ce nombre, il s'est récolté 670 200 m<sup>3</sup> dans la catégorie sapins, épinettes, ce qui classe la région au deuxième rang à l'échelle provinciale.



**PLAN D'ACTION DE L'AGENCE**

L'Agence présente annuellement au MFFP, un plan d'action contenant un ensemble de cibles à atteindre. L'objectif de ce plan est de maximiser les retombées du programme de mise en valeur des forêts privées. Le Tableau 9 illustre les résultats obtenus en 2020-2021.

**TABLEAU 9. BILAN DU PLAN D'ACTION 2020-2021**

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Résultats</b>	<b>Cible atteinte</b>
Réaliser des travaux sylvicoles	Sommes investies en travaux sylvicoles non commerciaux	1 499 673 \$	1 616 443 \$	108%
	Nombre d'hectares réalisés en travaux sylvicoles non commerciaux	1 168 ha	1 595 ha	137%
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois	88 286 \$	141 350 \$	160%
	Nombre d'hectares réalisés dans l'aide à la mobilisation des bois	329 ha	528 ha	161%
	Sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	563 184 \$	482 684 \$	86%
	Nombre d'hectares réalisés en travaux sylvicoles commerciaux	427 ha	659 ha	154%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	65 000 \$	15 936 \$	25%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	25 000 \$	18 570 \$	74%

Un montant de 49 882 \$ a été utilisé lors de la réalisation des travaux sylvicoles pour les mesures sanitaires et le prix du carburant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ce montant n'est pas comptabilisé dans le tableau.

**PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS**

Cette section présente les résultats associés aux quatre critères de performance des conseillers forestiers, soit :

1. La vérification des prescriptions sylvicoles;
2. La vérification opérationnelle des traitements sylvicoles réalisés;
3. Le suivi des plantations;
4. L'évaluation de la qualité des documents.

**Critère 1 : Vérification des prescriptions sylvicoles**

Ce critère permet de vérifier que les prescriptions sylvicoles, pour les travaux de préparation de terrain en vue d'un reboisement ou d'un entretien de plantation, respectent les objectifs définis par l'Agence et le MFFP. Ce critère peut être vérifié avant ou après traitement.

terrain, le reboisement et l'entretien de plantation. Le nombre de dossiers vérifiés est de 46 sur un total de 388. La proportion de dossiers vérifiés pour ces groupes est plus faible par rapport à l'an dernier tant au niveau du nombre que pour la valeur des travaux.

Le Tableau 10 présente le nombre de dossiers soumis à l'Agence au cours de la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 31 octobre 2020, pour la préparation de

**L'indicateur est le nombre de prescriptions acceptées par l'Agence. La cible est de 100.**

**TABEAU 10. VALEUR DES DOSSIERS SOUMIS ET VÉRIFIÉS POUR TROIS GROUPES D'ACTIVITÉS**

Groupe d'activités	Dossiers soumis			Dossiers vérifiés								
	Nombre	Valeur (\$)	Quantité (ha, milliers plants)	Nombre			Valeur			Quantité de travaux		
				2020-2021		2019 - 2020	2020-2021		2019 - 2020	2020-2021		2019 - 2020
				Nb	%	%	\$	%	%	ha, milliers plants	%	%
Préparation de terrain (ha)	120	462 310	487	17	14	15	73 035	16	13	84	17	13
Entretien de plantation (ha)	123	755 098	396	15	12	12	94 253	12	15	49	12	15
Reboisement (1000 plants)	145	453 955	886	14	10	15	46 515	10	14	87	10	13
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>1 671 362</b>	<b>-</b>	<b>46</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>213 803</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 31 octobre 2020, il y a eu 5 dossiers non conformes. Dans le groupe des préparations de terrain, il y a 3 dossiers sur 17. Dans le groupe du reboisement, il y a 1 dossier sur 14 et 1 dossier sur 15 en entretien de plantation.

vérifiés. En conclusion, 10 % des dossiers vérifiés dans les travaux en chaîne sont non conforme.

En effet, 5 dossiers facturés étaient complètement inadmissibles ou présentait des problématiques sur 46

Excluant ces cinq cas isolés, l'Agence confirme que les prescriptions de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantation atteignent les objectifs poursuivis dans le Cahier de références techniques produit par le MFFP en 2020.

## **Critère 2 : Vérification opérationnelle des travaux sylvicoles réalisés**

Cette année, la vérification opérationnelle a porté sur les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), du Programme subvention, du Programme tornade St-Julien et du Programme FEFEF-Boisement de friches. Au total, ce sont 1 301 dossiers (rapports d'exécution) qui ont été soumis à l'Agence dans les quatre programmes. La période de vérification opérationnelle (VO) 2020-2021 s'est déroulée du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020.

Le pourcentage de VO, basé uniquement sur la sélection aléatoire des dossiers, est de 8 %. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés. La vérification opérationnelle des travaux après traitement inclut toutes les activités à l'exception des demandes d'avis technique. Le résultat global de la qualité demeure très bon et relativement stable depuis les trois dernières années. En 2020-2021, on obtient une qualité moyenne pondérée de 96.1 % alors qu'en 2019-2020, le résultat était de 96.2 % (Tableau 11).

Cette année, le groupe des préparations de terrain (87.6 %) se situe sous la qualité exigée de 95 % puisqu'il y a 2 dossier qui ne sont pas conforme. Les autres groupes d'activités obtiennent une qualité supérieure au seuil exigé.

Les réclamations (remboursements et pénalités) sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces dossiers touchent quatre conseillers pour lesquels l'Agence a réclamé le remboursement des travaux payés, soit 5 899 \$ et a imposé des pénalités de 625 \$. Le montant total de réclamation s'élève à 6 525 \$.

Les sommes réclamées aux conseillers forestiers ne représentent que 0.17 % de la valeur totale des travaux vérifiés. Ce résultat est très positif puisqu'il confirme la qualité d'exécution des travaux ayant obtenu une aide financière de l'Agence.

**TABLEAU 11. SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ ET DES RÉCLAMATIONS PAR GROUPE D'ACTIVITÉ**

<b>Activités</b>	<b>Dossiers soumis</b>	<b>Dossiers vérifiés</b>	<b>Qualité vérifiée moyenne pondérée (%)</b>	<b>Qualité exigée (%)</b>	<b>Remboursement (\$)</b>	<b>Pénalité (\$)</b>	<b>Total (\$)</b>
Préparation de terrain	120	17	87,6	95,0	4 310	42	4 351
Entretien de plantation	123	15	98,6	90,0	422	-	422
Traitements précommerciaux	37	7	100,0	90,0	-	-	-
Traitements commerciaux	876	60	98,1	100,0	831	416	1 247
Reboisement	145	14	93,4	85,0	336	168	504
<b>Total</b>	<b>1 301</b>	<b>113</b>	<b>96,1</b>	<b>-</b>	<b>5 899</b>	<b>625</b>	<b>6 525</b>

**Les indicateurs sont le nombre de traitements sylvicoles et les superficies acceptées par l'Agence.  
La cible est le seuil de qualité acceptable.**

### Critère 3 : Suivi des plantations

Le suivi des plantations et des entretiens de plantation est un critère de performance des conseillers forestiers demandé par le MFFP. Les suivis sont réalisés deux ans après la plantation, deux et cinq ans après un entretien lorsque les plants ont moins de 1 mètre de hauteur et après cinq ans lorsque les plants ont plus de 1 mètre de hauteur. Les rapports de suivi des plantations et des entretiens sont remis à l'Agence annuellement. Le suivi des plantations comprend le coefficient de distribution, le pourcentage de plants opprimés et le besoin de dégagement.

Cette année, tous les conseillers forestiers ont transmis leur suivi de plantation, tel que demandé par l'Agence. Le Tableau 12 présente les résultats globaux de suivi qui ont été obtenus.

L'Agence peut confirmer que 99 % des dossiers de reboisement facturés en 2015 ont été suivis. Les entretiens réalisés en 2018 dans des plantations ont été suivis à un taux de 100 %. Les résultats sont meilleurs par rapport à l'an dernier. La cible de 100 % des plantations suivies est presque atteinte.

**L'indicateur est le nombre de plantations suivies.  
La cible est 100 % des plantations suivies.**

**TABLEAU 12. SUIVI DES PLANTATIONS**

Conseillers forestiers	Suivi des plantations de 2015			Suivi des entretiens de 2018		
	Nb de dossier à vérifier par le CF	Nb de dossier suivi*	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossier à vérifier par le CF	Nb de dossier suivi*	Pourcentage de dossiers suivis
Total	98	99	99 %	87	87	100%

\* Nombre de prescriptions pour le reboisement (sont exclues les prescriptions de regarni)

### **Critère 4 : Évaluation de la qualité des documents**

Une vérification administrative est faite pour tous les dossiers soumis à la facturation. Généralement, les non-conformités identifiées n'aboutissent à aucune réclamation, mais plutôt à la correction, par les conseillers forestiers, des documents déposés et, si nécessaire, à la correction des factures, par l'Agence. Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 31 octobre 2020, les dossiers possédant une non-conformité s'élèvent à 13 sur un total de 1 301 dossiers soumis (Tableaux 11 et 13). Les dossiers soumis à la facturation sont conformes à 99 %.

La plupart des non-conformités se retrouvent dans trois principales catégories : premièrement, il s'agit de travaux qui ne sont pas admissibles aux programmes (6); la deuxième non-conformité la plus fréquente est la facturation de travaux par des groupements forestiers pour des lots qui ne sont pas sous convention (2); la troisième est l'absence de la signature de l'ing.f. ou du producteur forestier (2).

**L'indicateur est le nombre de documents conformes aux normes et exigences de l'Agence. La cible est 100 % des documents conformes.**

**TABLEAU 13. NON-CONFORMITÉS ADMINISTRATIVES DANS LES DOCUMENTS SOUMIS À LA FACTURATION**

Non-conformités	Nombre de non-conformités
Signature du producteur forestier reconnu (ou de son représentant autorisé) manquante sur la prescription	1
Signature de l'ing.f. manquante sur le RE	1
Mauvaise qualité des documents-illisibles	1
La facture inclut des lots qui ne sont pas sous convention	2
La quantité (superficie, nb de plants ou longueur) indiquée sur le rapport d'exécution est significativement plus grande que celle indiquée à la prescription	1
Traitement non admissible au programme	6
Code de traitement manquant	1
<b>Total</b>	<b>13</b>

## **Les actions du PPMV**

### **LES ACTIONS DU PPMV**

Au cours de la saison 2020-2021, l'Agence a poursuivi ses actions en lien avec les différents chantiers du PPMV. Ainsi les principales activités furent :

#### **La mise à jour des couches de travaux géoréférencés**

L'Agence a effectué la mise à jour des couches de travaux réalisés de 2015 à 2020 dans le cadre du programme d'aménagement forestier. Ces données géoréférencées seront fort utiles pour une meilleure connaissance du territoire ainsi que pour d'éventuels projets.

#### **Le cadastre rénové**

À chaque année, on fait une demande au MFFP pour recevoir la mise à jour du cadastre rénové afin de faire l'extraction et le traitement des données pour notre territoire. Par la suite, le transfert de l'information aux conseillers forestiers permet à ces derniers d'optimiser leur planification générale.

#### **Reboisement de feuillus**

Plusieurs initiatives sont menées pour augmenter le reboisement, particulièrement par l'enrichissement en sous-couvert de peuplements mélangés avec des feuillus nobles. De même un projet de boisement en friche a été réalisé au cours de la dernière année. Ces projets s'inscrivent dans un objectif de diversification de la composition forestière afin de favoriser la résilience des forêts face aux changements climatiques.



Les principales essences reboisées sont : le chêne rouge, le chêne à gros fruits, le noyer noir, le caryer cordiforme et l'érable à sucre dans une moindre mesure.

#### **Formation sur l'aménagement forêt-faune destinée aux professionnels forestiers**

Le site web de l'Agence s'est vu bonifié par l'ajout d'une plateforme de formation en ligne. La formation intitulée « Formation sur l'aménagement forêt-faune destinée aux professionnels forestiers » a ainsi vu le jour. Cette plateforme regroupe des capsules vidéo, des informations, des ouvrages et outils existants sur le sujet. Des webinaires en direct seront aussi organisés, faisant intervenir des experts sur un sujet précis.

Cette formation gratuite est mise en place de concert avec différents partenaires associés. La plateforme est composée de 6 modules traitants de thématiques variées en lien avec l'aménagement forêt-faune. Le but est de permettre aux professionnels forestiers d'approprier différentes méthodes ou visions des aménagements forêt-faune. Du matériel pédagogique y est périodiquement déployé.

### ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES AUX PRODUCTEURS

Comme les années précédentes, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 \$ pour financer des activités de transfert de connaissances.

Suite à une entente de services, les formations ont été données par les mandataires suivants : l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat

des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ).

Ce montant a été utilisé pour donner 12 formations à 118 producteurs forestiers.



Crédits photos APBB

**TABLEAU 15. FORMATIONS DONNÉES AUX PRODUCTEURS FORESTIERS**

Formations	APBB	SPFRQ <sup>1</sup>	SPFSQ	Nombre de participants
Abattage manuel sécuritaire	2	-	1	28
Transfert de boisés et d'érablières	2	-	-	16
Tronçonnage et façonnage pour des revenus maximums	1	-	-	7
Fiscalité forestière	3	-	-	43
Éclaircie commerciale	1	-	-	7
Petit traité d'arpentage	1	-	-	9
J'améliore mon boisé	1	-	-	8
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>118</b>

<sup>1</sup>Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a annulé ses formations en raison de la pandémie.

### ANALYSE DE FRICHES

D'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, le MAPAQ, l'Agence Appalaches et l'Agence Chaudière, une nouvelle procédure a été mise en place, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, pour le processus d'analyse des demandes de reboisement de friches. Cette méthodologie est décrite dans le cahier d'instructions administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision de la décision du MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci dresse dans un premier temps un portrait de la situation. Par la suite, le comité exécutif de l'Agence recommande au conseil d'administration d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision rendue par le MAPAQ. Lorsque le conseil d'administration adopte une résolution entérinant la décision du MAPAQ, un avis est envoyé au conseiller forestier ayant formulé la demande.

Si la décision du MAPAQ est renversée par le conseil d'administration, un avis est envoyé à la direction régionale du MAPAQ pour l'informer de la décision de l'Agence. Par la suite, l'Agence rend son verdict final en fonction de nouveaux arguments, s'il y a lieu, du MAPAQ,

Au cours de l'année 2020-2021, l'Agence a analysé cinq demandes de révision de dossiers pour le reboisement de friches abandonnées.



### **Règlementation sur l'abattage d'arbres**

L'Agence a analysé 129 demandes de certificats d'abattage d'arbres avant leur émission par la MRC des Appalaches. Il s'agit d'une augmentation de 32 % par rapport à l'an dernier. De plus, 9 dossiers de plaintes ont été analysés et un nombre important d'avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC des Appalaches en lien avec le règlement 169 sur l'abattage d'arbres.

La forte demande du bois dans un contexte favorable de mise en marché a permis une hausse importante des chantiers pour la récolte de bois.



### **Demandes de renseignements sylvicoles**

Les demandes de renseignements sylvicoles qui sont adressées principalement par les notaires visent à obtenir toutes les informations pertinentes quant à des travaux financés et réalisés conformément à des prescriptions sylvicoles.

Lors de la vente d'une propriété forestière, les parties en cause doivent connaître les obligations toujours existantes qui sont contractées envers l'Agence par le signataire desdites prescriptions de travaux sylvicoles.

Les obligations varient dans le temps en fonction du type de traitement sylvicole réalisé ainsi que la date dudit traitement.

L'Agence a répondu à 89 demandes de renseignements sylvicoles au cours de la dernière année, soit le même nombre que l'année précédente.

### **Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers**

Au cours de la période 2020-2021, le Bureau d'enregistrement de la Chaudière a analysé 1580 dossiers de producteurs forestiers, comparativement à 1732 dossiers pour la même période l'année précédente. Parmi les dossiers traités, il y a 414 nouveaux propriétaires qui se sont enregistrés au registre des producteurs forestiers, soit avec un plan d'aménagement forestier (86) transféré par l'ancien propriétaire ou avec un nouveau plan (328).

Les graphiques suivants présentent l'évolution annuelle du nombre de dossiers traités ainsi que le type d'enregistrement effectué en 2020.

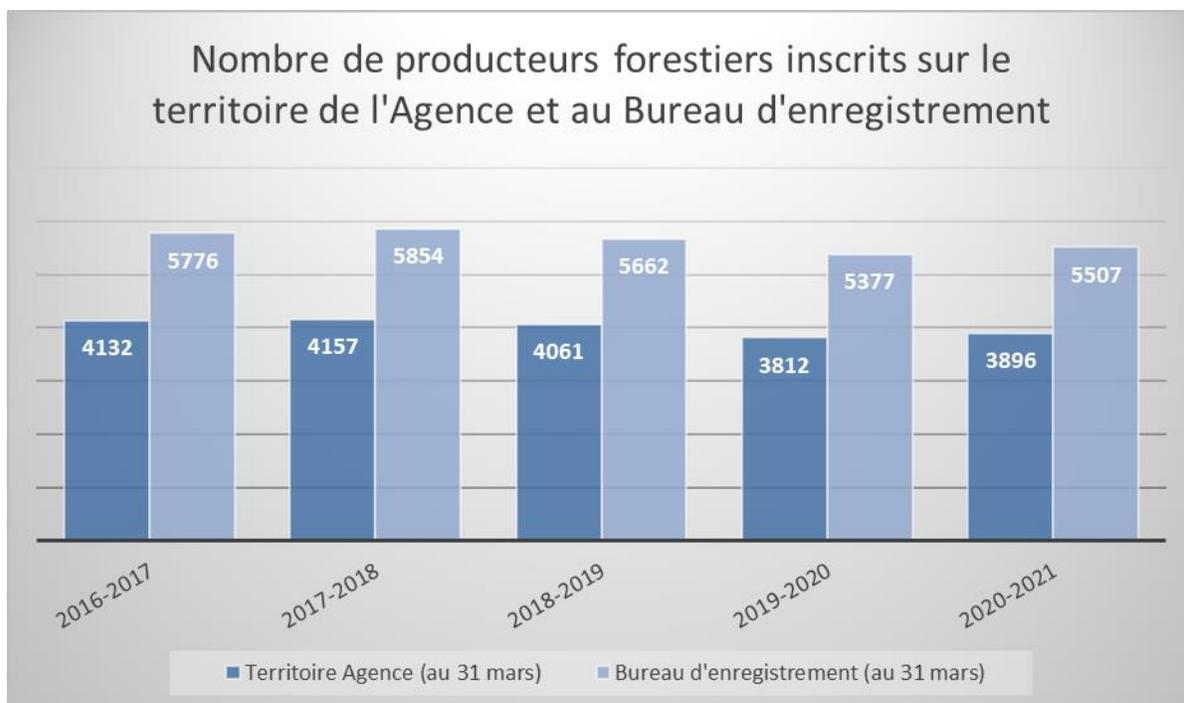


#### **ACTIVITÉS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT EN 2020-2021**

Type d'enregistrement	Total
Mise à jour du certificat (Vente)	19
Nouveau propriétaire avec PAF transféré	86
Ajout de lot avec nouveau PAF	46
Ajout de lot et mise à jour du lot	3
Ajout de lot avec PAF transféré	22
Renouvellement de certificat et de PAF	452
Renouvellement de PAF	73
Renouvellement de certificat	513
Modification de PAF	8
Modification du certificat	29
Demande de duplicata	1
Nouveau propriétaire	328
<b>Total général</b>	<b>1580</b>

**Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers (suite)**

Au 31 mars 2021, on comptait sur le territoire de l'Agence, 3896 propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier, tandis qu'il y a 5507 dossiers actifs au registre des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Chaudière. Ce nombre est relativement stable depuis les dernières années.



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière**

**États financiers  
au 31 mars 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes	16 - 17

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
375, rue Labbé  
Thetford Mines (Québec)  
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Thetford Mines  
Le 10 juin 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A127311

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 132 180	2 132 180
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel (annexe C)	800 000	905 000
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	93 424	34 750
MRC des Appalaches	9 834	9 720
Fondation de la faune du Québec	14 360	23 165
Cotisations des membres	1 050	1 150
Location à titre gratuit (note 5)	19 865	19 865
Contributions de l'industrie	829 352	572 113
Autres contributions	46 870	
Remboursement de travaux détruits	8 317	1 508
Service conseils	21 413	14 700
Revenus d'enregistrement de producteurs	37 678	39 067
Revenu de formation		9 800
Ventes de données	5 526	4 820
Pénalité vérification opérationnelle	428	2 420
Intérêts sur les placements évalués au coût après amortissement	17 072	49 878
	<u>4 037 369</u>	<u>3 820 136</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	264 115	316 489
Travaux - Programme d'aide	3 199 553	3 507 916
Travaux - PADF	10 317	9 735
Matériels - Terrain	1 105	5 110
Contrats de service	17 800	21 669
Travaux techniques (SIGGA)	11 152	3 019
Frais de représentation et de déplacements	6 185	11 444
Formation	599	1 306
Assurances	7 835	5 284
Charges locatives	24 091	24 677
Fournitures et frais de bureau	11 916	12 777
Télécommunications	5 518	4 035
Frais divers	948	685
Honoraires professionnels	13 377	24 656
Informatique	3 391	2 306
Frais d'acquisition de données		646
Frais bancaires	244	318
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	2 625	
Amortissement des immobilisations corporelles	7 940	7 630
	<u>3 588 711</u>	<u>3 959 702</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>448 658</u>	<u>(139 566)</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

---

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>661 869</b>	801 435
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>448 658</b>	<u>(139 566)</u>
Solde à la fin	<b><u>1 110 527</u></b>	<u>661 869</u>

---

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	448 658	(139 566)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 940	7 630
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	2 625	
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel	(800 000)	(905 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(188 953)	72 519
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(529 730)</u>	<u>(964 417)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme	800 000	105 000
Encaissement des dépôts à terme et intérêts courus		819 951
Immobilisations corporelles	(12 753)	(14 219)
Cession d'immobilisations corporelles	1 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>788 247</u>	<u>910 732</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Autres apports reportés et flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 600 000	
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>2 858 517</b>	<b>(53 685)</b>
Encaisse au début	711 651	765 336
Encaisse à la fin	<u>3 570 168</u>	<u>711 651</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Situation financière

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	3 570 168	711 651
Dépôts à terme		800 000
Comptes clients	32 305	4 009
Intérêts courus	22 060	20 107
Taxes à la consommation à recevoir	4 472	5 991
Comptes clients - Industries forestières (note 6)	128 917	61 269
Apports à recevoir	16 500	13 640
	<u>3 774 422</u>	<u>1 616 667</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	35 399	34 211
	<u>3 809 821</u>	<u>1 650 878</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Créditeurs (note 8)	90 654	177 509
Apports reportés (note 9)	8 640	11 500
	<u>99 294</u>	<u>189 009</u>
Long terme		
Autres apports reportés (note 10)	2 600 000	800 000
	<u>2 699 294</u>	<u>989 009</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	35 399	34 211
Non affecté	1 016 102	568 371
Affecté aux projets futurs (note 3)	59 026	59 287
	<u>1 110 527</u>	<u>661 869</u>
	<u>3 809 821</u>	<u>1 650 878</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2021

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

##### *Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits*

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2021

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2021

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

#### Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Équipement informatique, mobilier et agencements	Dégressif	20 %

#### Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

### 3 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS FUTURS

L'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté afin de prévoir des déboursés dans le projet Mobilisation des bois au montant de 60 000 \$, dont 97 \$ a été utilisé en 2021 (28 698 \$ en 2019 et 2020).

De plus, l'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté pour l'activité d'enregistrement de producteurs au montant de 29 101 \$, dont 164 \$ a été utilisé en 2021 (1 116 \$ en 2019 et 2020). Ce montant représente la somme des excédents (insuffisance) des produits sur les charges pour l'activité d'enregistrement de producteurs depuis le 1er avril 2009.

### 4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients	(28 296)	25 980
Intérêts courus	(1 953)	
Taxes à la consommation à recevoir	1 519	(2 348)
Comptes clients - Industries forestières	(67 648)	59 607
Apports à recevoir	(2 860)	3 301
Créditeurs	(86 855)	(17 856)
Apports reportés	(2 860)	3 835
	<u>(188 953)</u>	<u>72 519</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2021

### 5 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2024, à louer les locaux de la MRC des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Apports		
MRC des Appalaches	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>
Charges		
Charges locatives	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>

### 6 - COMPTES CLIENTS - INDUSTRIES FORESTIÈRES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits Forestiers Arbec inc.	3 349	
Les Produits Forestiers D.G. Itée	7 570	1 523
Bardeaux & Cèdres St-Honoré inc.	3 650	
Scierie P.S.E. inc.	119	
Domtar inc.	4 496	1 849
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	23 461	
Multibois F.L. inc.	245	45
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	13 109	12 952
Clermond Hamel Itée	26 418	12 511
Bois traités Daaquam inc.		1 681
Carrier et Bégin inc.	28 429	17 302
Scierie Lapointe et Roy Itée	4 255	3 409
Fontaine inc.	1 709	1 981
Vexco inc.	185	
J.M Champeau inc.	687	
Bois Hunting inc.	759	
Bois Cargault inc.	95	
Blanchette et Blanchette inc.	2 487	1 429
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	5 629	6 464
Groupe Lebel inc.	76	
René Bernard inc.	1 795	
Moulin St-André enr.	31	123
Groupe NBG inc.	363	
	<u>128 917</u>	<u>61 269</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2021

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>2021</b>	
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	10 136
Équipement informatique	72 996	38 234
Mobilier et agencements	36 603	35 966
	<b>119 735</b>	<b>84 336</b>
		<b>35 399</b>

	<b>2020</b>	
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	10 136
Équipement informatique	67 684	35 837
Mobilier et agencements	42 439	40 075
	<b>120 259</b>	<b>86 048</b>
		<b>34 211</b>

### 8 - CRÉDITEURS

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	64 076	150 157
Déductions à la source à payer	11 594	11 579
Vacances à payer	14 984	15 773
	<b>90 654</b>	<b>177 509</b>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 8 784 \$ au 31 mars 2021 (8 988 \$ au 31 mars 2020).

### 9 - APPORTS REPORTÉS

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$
Ravage du sud de la Beauce : Découvrir, Aménager, Cohabiter		
Montant accordé au cours de l'exercice	11 500	
Montant constaté aux résultats	(2 860)	
Solde à la fin	<b>8 640</b>	-
Formation sur l'aménagement forêt-faune destinée aux professionnels forestiers		
Solde au début	11 500	
Montant accordé au cours de l'exercice		23 000
Montant constaté aux résultats	(11 500)	(11 500)
Solde à la fin	-	11 500
	<b>8 640</b>	<b>11 500</b>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2021

### 10 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice 2021, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a accordé une subvention de 2 600 000 \$ à l'organisme pour les exercices 2022 à 2025.

### 11 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE SOCIÉTÉ REPRÉSENTÉE PAR UN ADMINISTRATEUR

Les transactions ont été effectuées dans le cours normal des opérations.

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Contributions de l'industrie	268 426	229 303

Ces transactions ont été effectuées à la juste valeur marchande, selon les prix établis par l'industrie.

### 12 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les intérêts courus à recevoir, les comptes clients - Industries forestières et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>REVENUS D'ENREGISTREMENT DE PRODUCTEURS</b>		
Produits		
Revenus d'enregistrement de producteurs	37 678	39 067
Charges		
Salaires et charges sociales	32 309	31 228
Frais de représentation et de déplacements	149	211
Fournitures et frais de bureau	4 176	4 263
Télécommunications	574	605
Charges locatives	634	722
Honoraires professionnels		251
Frais bancaires		6
	<u>37 842</u>	<u>37 286</u>
	<u>(164)</u>	<u>1 781</u>

	<b>ANNEXE B</b>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC</b>		
Produits		
Fondation de la faune du Québec	14 360	23 165
Charges		
Salaires et charges sociales	21 502	22 682
Frais de représentation et de déplacements	224	1 644
Fournitures et frais de bureau		2 875
Honoraires professionnels		248
	<u>21 726</u>	<u>27 449</u>
	<u>(7 366)</u>	<u>(4 284)</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>ANNEXE C</b>		
<b>MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS</b>		
<b>- SOUTIEN ADDITIONNEL</b>		
Produits		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel	<b>800 000</b>	905 000
Produits nets de placements évalués au coût après amortissement	<b>12 751</b>	35 161
	<b>812 751</b>	940 161
Charges		
Travaux - Programme d'aide	<b>813 973</b>	957 264
	<b>(1 222)</b>	(17 103)





*Ma forêt, une richesse à cultiver !*



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière**

Édifice Appalaches, 3<sup>e</sup> étage  
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302  
Thefford Mines (Québec) G6G 6K2  
Téléphone : 418-335-1112 – Télécopieur : 418-335-1108  
[agencech@arfpc.ca](mailto:agencech@arfpc.ca) – [www.arfpc.ca](http://www.arfpc.ca)